

10 déc 2014 -15:46

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2014](#)

Statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.

L'avant-projet renforce l'indépendance du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges (l'IBPT). Le Conseil des ministres ne pourra désormais plus suspendre les décisions de l'IBPT, et la stratégie pluriannuelle de l'IBPT ne sera plus soumise à l'aval du Conseil des ministres.

L'avant-projet répond de la sorte aux exigences de la réglementation européenne, ce qui permet de mettre un terme à la procédure d'infraction lancée par la Commission européenne contre la Belgique.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>